

**Contrats doctoraux 2021-2022**

L’Université Paris Lumières (UPL) attribue pour sa septième année 8 contrats doctoraux. Ces contrats permettent un financement de la thèse pendant trois ans. Ils peuvent éventuellement s'assortir d'un avenant pour effectuer une activité complémentaire rémunérée consistant en enseignement, valorisation des résultats de la recherche, diffusion de l’information scientifique et technique ou encore, expertise. La procédure d'attribution a lieu en juin.

Les candidatures portent sur un projet d’inscription en thèse en 2021-2022. Toute inscription en thèse a pour requis préalable l’obtention d’un diplôme de Master 2 ou équivalent. Les personnes inscrites en Master 2 en 2020-2021, et dont les résultats n’ont pas encore être délibérés par le jury compétent à la date fixée pour le dépôt du dossier peuvent candidater, en joignant à leur dossier le relevé des résultats déjà obtenus et une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire de M2 concernant l’état d’avancement de ce projet et sa soutenance prévue.

**Les modalités pour présenter sa candidature :**

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’École doctorale, après soumission d’un projet de recherche au directeur ou à la directrice de thèse pressenti-e. Il importe donc que les personnes qui souhaitent déposer une candidature prennent contact avec un directeur ou une directrice de thèse de leur choix.

Aucune candidature n'est admise en dehors de ce cadre. Si l'École doctorale recevait directement des candidatures externes ou internes, celles-ci seraient renvoyées aux unités de recherche de la discipline concernée.

**Calendrier de l’appel à candidatures :**

Pour les deux concours (31/PTS et UPL) la date limite de dépôt des dossiers auprès de l’école doctorale par les unités de recherche est fixée au **jeudi 3 juin 2021 (17h00)**.

* Pour les contrats doctoraux relevant **exclusivement** de l'École doctorale 31/PTS, l'examen des dossiers aura lieu le **lundi 14 juin 2021**. Les candidat.e.s retenu.e.s au titre de ce concours seront auditionné.e.s le **lundi 28 et le mardi 29 juin 2021**.
* Pour le concours relevant d'UPL :

Une première phase de sélection et d’auditions aura lieu au sein de chaque établissement de la ComUE. Pour les candidat.e.s déposant un dossier à l’université Paris 8, la date des auditions préliminaires est fixée au **jeudi 17 juin 2021**. En fonction de l’évolution de la crise sanitaire elles se tiendront soit en présentiel à l’université Paris 8 : 2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis, Maison de la Recherche, bâtiment A, salle A2-217, 2e étage (M° ligne 13, station Saint-Denis Université), soit par visioconférence, selon l’évolution de la situation sanitaire.

Les candidat.e.s retenu.e.s seront ensuite auditionné.e.s les **jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021** par un jury composé de membres du collège doctoral de la ComUE. De la même manière, en raison de la crise sanitaire, les auditions se tiendront soit en présentiel à l’Université Paris Nanterre : 200 avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex, bâtiment Pierre Grapin (bâtiment B) – Salle René Remond (B015) (RER A ou train ligne L, station Nanterre Université), soit par visioconférence.

N.B. : en fonction des recommandations gouvernementales, le calendrier est susceptible d'être modifié. Vous serez informé.e.s sur les sites respectifs de l’Université Paris Lumières (<https://www.u-plum.fr/recherche-et-ethique/contrats-doctoraux/)> et de l’Université Paris 8 (<https://www.univ-paris8.fr/Contrat-doctoral-UPL-2016-3833>).

**Attention ! Les candidat.e.s qui sont professeur.e.s certifié.e.s ou agrégé.e.s dans l’enseignement secondaire, doivent impérativement demander leur mise en disponibilité auprès de leur rectorat dans les délais fixés par ce dernier.**

Pour postuler à un contrat doctoral de l'École doctorale 31-PTS et/ou de l’Université Paris Lumières,

**vous ne déposez qu'un seul dossier auprès de l'ED**

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’ED.

**Pour le concours de l'École PTS**

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1 – qualité scientifique ;

2 – faisabilité.

**Pour le concours d'UPL**

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1 – qualité scientifique ;

2 – originalité ;

3 – faisabilité ;

4 – transversalité (interdisciplinarité, collaborations internationales, [coopérations avec les membres associés de la ComUE)](http://www.u-plum.fr/nos-membres) ;

5 – inscription dans les axes de recherche de la ComUE :

**Axe 1 – Culture, patrimoine et médias**

Mots clés associés : archives, histoires, musées, traductions, humanités numériques, culturalisme et naturalisme, les temps et les mémoires, l’influence et ses réseaux, les *fake news*, etc.

**Axe 2 – Créations**

Mots clés associés : arts plastiques, littérature, cinéma, danse, théâtre, photographie, musique, vidéos et arts numériques, informatique, arts et migrations, etc.

Il est utile de noter que les humanités numériques constituent une transversalité forte entre les pôles culture et créations.

**Axe 3 – Faire monde commun**

Mots clés associés : démocratie et société inclusive, discriminations, formes de vulnérabilité et intervention sociale, diversité ethnique et racisme, classes sociales, genre, imbrication des mondes économiques, sociaux, environnementaux, transition écologique, etc.

*NB : ces 3 axes sont en cours de validation. C’est sur la base de ces trois présentations que les candidat.e.s développeront leurs projets de recherche en vue de la campagne de recrutement pour les contrats doctoraux 2021 de la ComUE UPL.*

Les modalités de candidature à un contrat doctoral peuvent être consultées sous le lien suivant : <https://www.univ-paris8.fr/Contrat-doctoral-UPL-2016-3833>

Dossier de candidature

Le dossier doit être composé des pièces suivantes (tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité).

* La fiche d’inscription complétée ;
* Un Curriculum Vitae académique (2 pages maximum) ;
* Un projet de thèse (4 pages maximum, police Times 12, bibliographie sommaire incluse. Par souci d’équité, les pages supplémentaires seront retirées du dossier).

**Dossier de candidature 2021-2022** (cochez **la ou les** case(s)ci-dessous) :

 à un contrat doctoral de l’Université Paris Lumières

 à un contrat doctoral de l’ED 31 Pratiques et théories du sens

1 – Fiche d’inscription

**État Civil**

Civilité (Mme/M.) :

Nom : Prénom :

Adresse Électronique : Téléphone

**Master 2 ou équivalent**

Titre du mémoire de master 2 / équivalent

Mention et spécialité du master :

Université ayant délivré le diplôme :

**Titre du projet et encadrement de la thèse**

Titre du projet de thèse :

Tutelle (rayez les mentions inutiles) UPN – UP8 – CNRS – autre (précisez) :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

Directeur ou Directrice de thèse pressenti.e (nom – prénom – statut) :

Nombre de doctorants encadrés par le directeur ou la directrice pressenti.e :

Codirecteur ou codirectrice éventuel.le (nom – prénom – statut) :

Établissement de rattachement :

Cotutelle éventuelle :

Université :

Pays :

Directeur ou directrice de thèse (nom – prénom – statut) :

**Dossier de Candidature 2021-2022** (cochez **la** case ci-dessous) :

2 – Curriculum Vitae académique (à développer ci-dessous – 2 pages maximum, police Times 12).

**Dossier de Candidature 2021-2022** :

3 – Projet de thèse (à développer ci-dessous – l’ensemble ne doit pas dépasser 4 pages – police Times 12)

1. Titre du projet de thèse
2. Résumé du projet de thèse (environ 3 pages)
3. Références bibliographiques relatives au projet (10 références au maximum)
4. Avis motivé du directeur ou de la directrice de thèse pressenti.e (maximum 10 lignes)
5. Avis motivé de la direction de l’unité de recherche (maximum 10 lignes)

Signatures

Candidate ou candidat :

Directrice ou directeur de thèse :

Directrice ou directeur de l’Unité de Recherche :